

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00812

Numéro SIREN : 538 516 022

Nom ou dénomination : 2BPI

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2023 sous le numéro de dépôt 5381

# In Extenso

PME

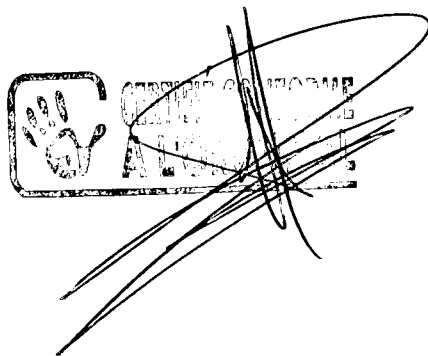
## SAS 2BPI

### Comptes annuels Bilan au 31/12/2022

11 RUE ARTHUR BOURDIN

25300 PONTARLIER

**SIRET : 53851602200018**



**IE CENTRE EST PONTARLIER**

14 rue Paul Edouard Dubied  
25300 Pontarlier

Tél : 03 81 89 64 33

Fax : 03 81 89 64 52

# Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total du bilan avant répartition est de 340 058 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 51 938 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG). Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## Faits caractéristiques

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2012, la société SAS 2BPI est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS 2BPI. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Les sociétés PERSPECTIVE HABITAT et AVENIR IMMOBILIER ont confirmé leurs soutiens financiers pour les exercices à venir, ceci permettant la continuité d'exploitation.

Rémunération des commissaires aux comptes :  
Commissaire aux comptes titulaire  
Honoraires de certification des comptes : 1 680€  
Honoraires des autres services : 0€  
Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

## Liste des filiales (plus de 50%) et participations (plus de 10%)

Filiales	Capital	Q.P. détenue	Val. brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. encaiss.	Val. nette titres	Cautions	Résultat
408554657 EURL CABINET FAIVRE - CENTI 4 AVENUE JACQUES DUHAMEL 25300 PONTARLIER	8 000	100.00	306 000		719 601
	77 503	44 000	306 000		68 007

Participations	Capital	Q.P. détenue	Val. brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. encaiss.	Val. nette titres	Cautions	Résultat
	-----	-----	-----	-----	-----

# Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations Acquisitions créances virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL</b>			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	306 000		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>			
		<b>306 000</b>	
		<b>306 000</b>	
<b>Cadre B</b>			
	Virement	Diminutions Cession	Réévalu. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
<b>Valeur brute des immc en fin d'exercice</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			306 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>			
		<b>306 000</b>	
		<b>306 000</b>	



# Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	33 665	33 665	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance			
	<b>TOTAL</b>	<b>33 665</b>	<b>33 665</b>

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

# Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 000	2 000		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	2 244	2 244		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	362 243	68 007	294 236	
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	23 500	23 500		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>389 987</b>	<b>95 751</b>	<b>294 236</b>	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

## ① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2022

Néant 

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/12/2022 ③	Net 31/12/2021 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	306 000	CV	306 000	306 000
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI		
<b>TOTAL II</b>	<b>BJ</b>	<b>306 000</b>	<b>BK</b>	<b>306 000</b>	<b>306 000</b>
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
- de biens	BN		BO		
En cours de production :					
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX		BY		
Autres créances (3)	BZ	33 665	CA	33 665	11 170
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	393	CG	393	79
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		
<b>TOTAL III</b>	<b>CJ</b>	<b>34 058</b>	<b>CK</b>	<b>34 058</b>	<b>11 249</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>CO</b>	<b>340 058</b>	<b>IA</b>	<b>340 058</b>	<b>317 249</b>
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances

## ② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2022

Néant 

			Net	31/12/2022	Net	31/12/2021
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	15 000	DA	15 000	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB			
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC			
Réserve légale (3)			DD			
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	DF			
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)		EJ	DG			
Report à nouveau			DH	-116 866	-154 459	
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>			DI	51 938	37 593	
Subventions d'investissement			DJ			
Provisions réglementées			DK			
<b>TOTAL I</b>			DL	<b>-49 929</b>	<b>-101 866</b>	
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
<b>TOTAL II</b>			DO			
Provisions pour risques			DP			
Provisions pour charges			DQ			
<b>TOTAL III</b>			DR			
Emprunts obligataires convertibles			DS			
Autres emprunts obligataires			DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	DV	362 243	394 155	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 000	1 460	
Dettes fiscales et sociales			DY	2 244		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes			EA	23 500	23 500	
Produits constatés d'avance (4)			EB			
<b>TOTAL IV</b>			EC	<b>389 987</b>	<b>419 115</b>	
Écarts de conversion passif			V	ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>			EE	<b>340 058</b>	<b>317 249</b>	

**Renvois :**

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

### ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2022

Néant 

	France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total	31/12/2021
Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
Production vendue						
- biens	FD		FE		FF	
- services	FG		FH		FI	
<b>Chiffre d'affaires net</b>	FI		FK		FL	
Production stockée					FM	
Production immobilisée					FN	
Subventions d'exploitation					FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	
Autres produits (1) (11)					FQ	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
Variation de stock (marchandises)					FT	
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	
Autres achats et charges externes (3)					FW	5 795
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	3 561
Salaires et traitements					FY	
Charges sociales (10)					FZ	
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements					GA	
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB	
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	
<b>Total des charges d'exploitations (4) (II)</b>					GF	5 795
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	-5 795
Bénéfice attribué ou perte transférée					III GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré					IV GI	
Produits financiers de participations (5)					GJ	44 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	35 000
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
Différences positives de change					GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	44 000
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 478
Différences négatives de change					GS	4 056
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	7 478
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>					GV	36 522
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	30 727
						27 383

## ④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2022

Néant 

		31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB	
Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	
<b>4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>IX</b>		HJ	
Impôts sur les bénéfices <b>X</b>		HK	-21 211
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>44 000</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>-7 938</b>
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		HN	<b>51 938</b>
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	- Produits de locations immobilières	HY	
(3)	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	- Crédit-bail mobilier	HP	
(4)	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IK	7 478
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX	
(6 ter)	Dont - Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
(6 ter)	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	- Transferts de charges	A1	
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(10)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles facultatives A6		
(13)	obligatoires A9		
(13)	(dont cotisations facultatives Madelin) A7		
(13)	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A8		
(7)	<b>Détail des produits et charges exceptionnels</b>		<b>Charges exceptionnelles</b>
			<b>Produits exceptionnels</b>
(8)	<b>Détail des produits et charges sur exercices antérieurs</b>		<b>Charges antérieures</b>
			<b>Produits antérieurs</b>

**2BPI**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 15 000 euros**  
**Siège social : 11 Rue Arthur Bourdin - Les Epinettes,**  
**25300 PONTARLIER**  
**538 516 022 RCS BESANCON**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2023**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 51 937,74 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	51 937,74 euros
Au compte « Report à Nouveau » Pour absorption partielle des pertes antérieures	51 937,74 euros

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

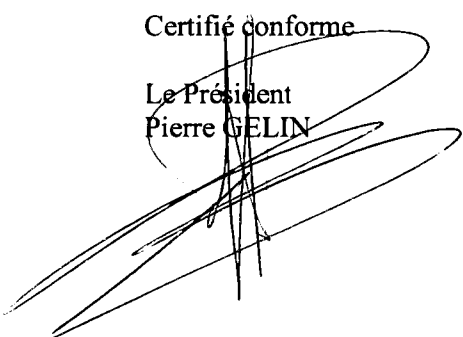
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président  
Pierre GELIN



# **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

## **2BPI**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 15 000 €  
11, Rue Arthur Bourdin  
Les Epinettes  
25300 PONTARLIER

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

## **Grant Thornton**

SAS d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la  
région  
Paris Ile France et membre  
de la Compagnie régionale de  
Versailles  
RCS Nanterre B 632 013 843  
17 C, rue Alain Savary  
Parc Artémis – BP 1949  
25020 Besançon Cedex

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Société 2BPI

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux associés,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2BPI SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « titres de participation » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la méthode de valorisation des titres de participation.
- La note « Règles et méthodes comptables – § Faits caractéristiques – Soutien financier » de l'annexe expose les conditions de maintien du principe de continuité d'exploitation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : les informations relatives aux délais de paiement sont absentes.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon, le 30 juin 2023

Le commissaire aux comptes  
Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton International



Alexandre Ringuelet  
Associé